



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent troisième session
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

EB103/13
28 octobre 1998

Nomination du Directeur régional pour le Pacifique occidental

1. Le mandat du Dr S. T. Han en qualité de Directeur régional pour le Pacifique occidental expire le 31 janvier 1999.
2. A sa quarante-neuvième session, le Comité régional du Pacifique occidental, conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé et à l'article 51 de son propre Règlement intérieur, a désigné le Dr Shigeru Omi en qualité de Directeur régional pour le Pacifique occidental et a adopté la résolution suivante :¹

Le Comité régional,

Vu l'article 52 de la Constitution; et

Conformément à l'article 51 de son Règlement intérieur;

1. DESIGNNE le Dr Shigeru Omi en qualité de Directeur régional pour le Pacifique occidental; et
2. PRIE le Directeur général de proposer au Conseil exécutif la nomination du Dr Shigeru Omi à compter du 1^{er} février 1999.

ACTION DU CONSEIL EXECUTIF

3. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner cette résolution conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution et de l'article 48 du Règlement intérieur du Conseil exécutif.

= = =

¹ Résolution WPR/RC49.R1.